



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 AVRIL 2024 PROCÈS VERBAL

Nombre de membre en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Jacques REGNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

JM DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, A. DOUIN, S. PINTO, A. DEZWARTE, P. DARAGON, C. SOPARNOT, C. THIROUIN

ÉTAIENT ABSENTS

P. BORNAND, JF. SORNEIN, M. COUTURIER, B. GASCARD,

Monsieur A. DOUIN a été désigné secrétaire

1) Approbation du Procès-Verbal du 25 mars 2024

Approuvé à l'unanimité.

2) Délimitation des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) sur la commune

M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- IDENTIFIE comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées ci-dessus et figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de l'Essonne, ainsi qu'à la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines
- VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.]

Adopté à l'unanimité

3) Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil.

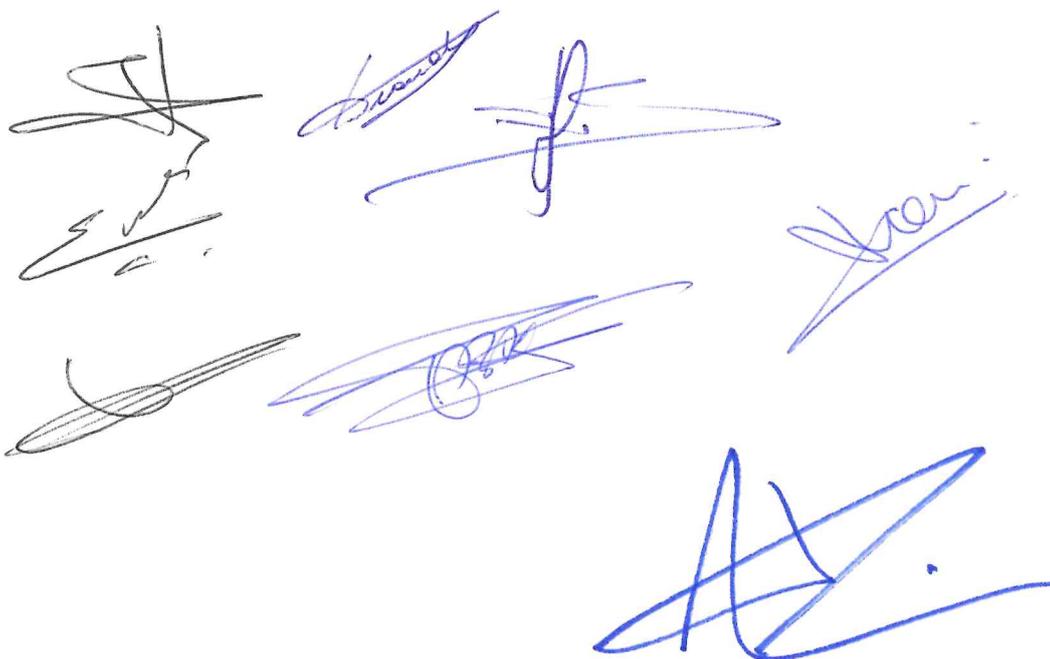
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer l'engagement contractuel du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Approuve la commande de reliure d'actes en fonction de ses besoins.

4) Questions diverses

Un retour est partagé concernant le sondage auprès des jeunes pour une sortie durant le premier semestre. Il n'y a eu que 11 retours malgré une diffusion sur le site internet, les cahiers des parents, affiche sur les panneaux de bus. Au regard de ce faible retour il est décidé de ne pas proposer de sortie pour ce premier semestre et de faire une communication auprès des jeunes et de leurs parents pour expliquer ce choix

La séance est levée à 21H15

A collection of approximately ten handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose, scattered pattern across the middle of the page. The signatures vary in style, with some being more legible and others being highly stylized or scribbled.